

Image not found or type unknown



Accident dans un lieu public

Par **linuxludo**, le **02/12/2009** à **16:24**

Bonjour,
Samedi 28 novembre 2009, je me suis rendu au cinéma.
En sortant de la salle, je suis tombé dans les escaliers (escaliers extérieurs en fer) qui étaient mouillés à cause de la pluie.
Le cinéma a appelé les pompiers et j'ai été conduit aux urgences.
Aujourd'hui le cinéma ne veut pas me faire d'attestation d'accident au sein de leur locaux et mon assurance me dit que c'est à moi de prouver qu'il y avait un problème avec les escaliers.
N'existe-t-il pas une jurisprudence afin de reconnaître la responsabilité du cinéma ?
Merci